

Rapport de la Commission des finances (novembre 2022)

Préavis municipal No 5/2022

Budget 2023

Au Conseil Communal de Sullens

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers · ers,

La Commission des finances a été appelée à se réunir les lundis 21 et 28 novembre 2022 pour discuter du préavis N° 5/2022 relatif au budget 2023. Cette dernière a reçu toutes les explications de la Municipalité in corpore ainsi que du boursier communal, M. Yves Bourgeois, qu'elle remercie. Forte de ces réponses, la Commission peut donc se prononcer sur ce préavis.

Il s'agit d'un budget établi sur une base habituelle. Certains postes, que ce soit au niveau des charges ou recettes sont modifiés en fonction de la conjoncture actuelle (revenus immobiliers, impôts, rénovation du patrimoine immobilier, prix de l'énergie, etc).

La Commission des finances considère donc qu'il s'agit d'un budget équilibré et en rapport avec les capacités financières de la Commune.

C'est pourquoi la Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 5/2022 tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Mathieu Cappi

Eric Dubauloz

Aline Jordan

Henri Martin (président, rapporteur)

Nicolas Valet